

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 15 MAI 2025

L'AN DEUX MIL VINGT CINQ LE 14 MAI 2025 A 18H30, LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL SE SONT REUNIS DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : MICHAUT Gérard, Maire, GUERET Brigitte, HERNANDEZ Christophe, HERVÉ-BARRE Michèle, LALIGANT Dorothée, LE ROY Alain, LUSIGNY Aurélien, Jean Philippe MICHAUT, SIMARD Patricia,

Absents excusés : RABATE-NANNI Marianne qui a donné pouvoir à Patricia SIMARD, Sylvie DELAUNAY qui a donné pouvoir à Dorothée LALIGANT, Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à LE ROY Alain, Michel BOUCHER qui a donné pouvoir à HERNANDEZ Christophe

Absents : Catherine BOULOGNE, Frédéric NOLET

Secrétaire de séance : Patricia SIMARD

1) Bail emphytéotique ORION

Monsieur le Maire informe le CM d'avoir reçu une promesse de bail emphytéotique de la société ORION ENERGIES. Elle demande un engagement de la commune concernant le terrain situé chemin de Chaillot où doit être installée la future centrale photovoltaïque, d'une superficie totale de 2,92 ha et cadastrées section ZV numéro 75 et section ZV numéro 67. La présente promesse de bail porte sur une partie de ces parcelles, d'une surface d'environ 1,36 hectare (le « Terrain »), surface occupée par les panneaux photovoltaïques.

Il s'agit d'installer sur les terrains appartenant à la commune, un ou plusieurs équipements photovoltaïques, d'une puissance maximale d'un Mégawatt crête (1 MWc), destinés à être raccordés au réseau public de distribution d'électricité en vue de vendre l'électricité produite à **EDF** ou à un tiers acheteur de l'électricité

La présente promesse de bail emphytéotique est consentie à compter du jour de sa signature et pour une durée de cinq (5) ans qui pourra être prolongée d'un an.

Le Bail sera consenti et accepté moyennant un loyer annuel de **8 000 euros (8 000 €) par Mégawatt crête (MWc)** (le « Loyer »).

Le Loyer sera indexé chaque année, à la date anniversaire de la prise d'effet du bail pour l'année à venir, par application du même indice que celui du prix de vente de l'électricité produite par la Centrale au prorata d'occupation à partir de la mise en service sans pouvoir être réévalué à la baisse.

2) Autorisation donnée à la Société EMEREN pour le défrichement

Monsieur le Maire informe le CM qu'une demande de défrichement sur notre commune concernant le projet pour la centrale solaire du Tartre Blanc a été déposée par la société TENSOL 3 pour les différentes parcelles concernées par le projet pour lesquelles les différents propriétaires ont donné leur accord.

Le bail emphytéotique étant encore à l'état de promesse, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à mandater l'entreprise Tensol 3 et ses délégataires à entreprendre pour la commune le défrichement des parcelles souhaitées sur le projet :

ZO 13 – 14 - D 25 – 26 – 27 – 325 – 35 – 304 – 48

Pour une surface totale de 1.4503 hectares.

3) Signature de la convention pour le vélo route

~ 1 ~

La Communauté de Communes Yonne Nord souhaite aménager, entretenir et valoriser le chemin de halage longeant la rivière Yonne, dans le cadre d'un projet de développement doux des mobilités, de valorisation touristique ou d'aménagement paysager ;

La Maire doit procéder à une convention de superposition d'affectations avec Voies Navigables de France, portant sur le chemin de halage de l'Yonne situé sur le territoire de la commune de Michery. Le conseil municipal autorise le Maire à signer la ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, en précisant que les travaux d'entretien et d'aménagement sont à la charge de la CCYN.

4) CCYN : Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLUi

Il est rappelé que par délibération du 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la CCYN, a défini les objectifs poursuivis par la procédure et a fixé les modalités de collaboration avec les communes membres et de concertation avec le public. Le travail s'est ensuite engagé, accompagné par les services de la DDT de l'Yonne et s'est poursuivi avec le bureau d'études RIVIERE LETELLIER en groupement avec les cabinets BIOS, IRIS CONSEIL, ECODEV, POUILHE. Conformément aux modalités de collaboration qui ont été définies, un travail étroit a été mené avec les communes dans l'optique de balayer l'ensemble des thématiques du projet afin de constituer un projet de territoire partagé.

L'Etat et les Personnes Publiques Associées ont également été associés à la procédure.

La concertation avec le public et l'information sur les avancées du projet a aussi été assurée, dans les conditions fixées par la délibération du 15 décembre 2015. Toutes les communes de la Communauté de Communes Yonne Nord sont maintenant appelées à débattre des orientations du projet de PADD. Un débat sur les orientations générales du projet de PADD aura également lieu au sein du Conseil Communautaire Yonne Nord. Le document contenant les orientations du projet d'aménagement et de développement durable a été transmis aux membres du conseil municipal dans le respect des obligations légales et est joint à la présente délibération.

Un exposé visuel est présenté au Conseil Municipal, de manière à permettre aux membres du Conseil Municipal de débattre sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L 153-12 du code de l'urbanisme. Monsieur le Maire propose d'ouvrir le débat sur les orientations générales du PLUi. Il est rappelé les orientations générales du PADD qui sont organisées autour de 3 axes :

- AXE 1 : Valoriser les composantes paysagères, environnementales et patrimoniales de l'identité plurielle du territoire, vecteurs majeurs de son attractivité.
- AXE 2 : Renforcer cette attractivité dans la poursuite d'un développement soutenable et solidaire.
- AXE 3 : Et de son engagement dans la transition écologique et l'adaptation au changement climatique.

Les principaux points de ce débat ont porté sur :

- Le côté abstrait du projet : on oblige les communes à envisager des normes environnementales ou liées au changement climatique dans des orientations de planification, alors que les décisions de l'Etat sont parfois contradictoires (réintroduction des pesticides)
- Le contrôle et de l'application des normes définies au PADD. Quelles en seront les modalités ?
- La nécessité de repenser la qualité des eaux souterraines sur l'ensemble du territoire, notamment en cas de pollution et de fermeture de puits communaux.

5) Remboursement des frais

Monsieur le Maire informe le CM que Monsieur LUSIGNY Aurélien a procédé à l'achat de matériel et ne pouvant pas payer par mandat administratif il a dû avancer la somme suivante : 31.49€ pour l'achat de 2 rideaux protection solaire pour le bureau du Maire.

6) Remboursement des frais

Monsieur le Maire informe le CM que Madame Michèle HERVE BARRE a procédé à l'achat de matériel et pouvant pas payer par mandat administratif elle a dû avancer la somme de 20€ pour la duplication de clefs.

7) Fixation des tarifs et conditions de vente des affouages

Monsieur le Maire informe le CM que du bois a été coupé par erreur à l'initiative de l'ONF sur des parcelles de bois communaux. La commune a donc décidé que les administrés en seraient les bénéficiaires en fixant un prix de vente à 40€ le stère.

Il sera procédé à un affichage communal du règlement de cette vente, dans lequel la rémunération demandée (40€ le stère) et les conditions de retraits seront fixés.

8) DM sur BP Commune

Il convient de faire une écriture de régularisation sur le BP 2025 de la commune.

En effet, une coquille s'est glissée au niveau de la saisie du 002 (RF) 352 526.88€ au lieu de 352 526.58€, il convient donc de faire une décision modificative (DM) sur le budget pour régulariser cette erreur à la demande de la trésorerie :

Cpt 002 => -0.30€

Cpt 6261 => -0.30€

Communications du Maire et questions diverses :

- Un devis pour refaire le site de la mairie a été demandé afin de le rendre plus fonctionnel.
- Un devis a été demandé à une entreprise locale pour l'aménagement de bacs d'arbustes à l'école afin de protéger de la chaleur les classes donnant sur jardin.
- Un devis a également été demandé pour le curage des bacs à la station d'épuration. Ces bacs n'ont pas été curés depuis leur installation, il est obligatoire de procéder au débouage. Il sera procédé au curage à raison de 2 bacs par an pour un montant de 6 000 € par bac.
- Il convient de fermer l'accès au château d'eau en raison d'incivilités constatées. Des merlons seront installés dans les zones d'accès.
- Afin de lutter contre la prévention des chutes, une psychomotricienne et un éducateur sportif nous ont proposé de mettre en place des actions de prévention au sein de la commune. Des ateliers gratuits seront mis en place en septembre.
- Le Conseil Municipal s'est penché sur le problème de vitesse à Sixte sur le D976. Le Maire demandera au département la pose de radars fixes à Sixte afin de limiter la vitesse. Des panneaux de limitation ont déjà été installés mais ne sont pas toujours respectés.
- Le Wifi de l'école a été réparé, il sera procédé au débouage des radiateurs durant les vacances d'été. Des rendez-vous ont été pris pour des devis de peinture.

- Une étude du syndicat de l'énergie (SDEY) a mis en lumière les coûts importants du chauffage en cantine/garderie. Une étude est donc menée par mr Hernandez pour un changement de mode de chauffage.
- Une étude est également en cours pour le remplacement d'une des chaudières de l'école.
- Une demande de révision du piano de la cuisine de la salle des fêtes a été faite.
- Il faudra transplanter le cèdre qui se trouve sur la place de la mairie car il est en souffrance.
- Il conviendra de reboucher des trous qui se sont formés près des ralentisseurs rue Chauchu.
- Des travaux de renforcement de certains poteaux électriques est en cours à Sixte du carrefour de la D976 au terrain de tennis.
- Les pompiers de Michery ont réalisé une formation avec les élèves de CE2 à CM2 sur les gestes qui sauvent. La municipalité les remercie vivement.

- **Prochaines manifestations :**

15 juin : Randonnée gourmande organisée par la Marmite

28 juin : Marche nocturne organisée par le Comité des Fêtes

13 et 14 juillet : organisés par la Municipalité

La municipalité remercie le Comité des fêtes, les Pompiers de Michery, les Anciens Combattants, Michery Echos Nature pour l'organisation du vide-grenier du 10/05/25.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est close à 19h45.

G. MICHAUT

P. SIMARD

B. GUERET

A. LUSIGNY

A. LE ROY

C.HERNANDEZ

D. LALIGANT

JP. MICHAUT

M. HERVE BARRE

M. RABATE-NANNI Marianne qui a donné pouvoir à Patricia SIMARD

Sylvie DELAUNAY qui a donné pouvoir à Dorothee LALIGANT

Mélanie PROTAT qui a donné pouvoir à LE ROY Alain

Michel BOUCHER qui a donné pouvoir à HERNANDEZ Christophe